



COMMUNE DE ROCHE
Conseil communal

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 juin 2024**

Dans sa séance du mercredi 12 juin 2024 le Conseil communal de Roche a pris la décision suivante concernant

**Préavis n° 26/24 de la Municipalité au Conseil communal relatif au
rapport de gestion et aux comptes 2023**

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis 26/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2023;
Ouï	le rapport de la commission de gestion;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide	<p>16. D'approuver le présent rapport de gestion 2023 ;</p> <p>17. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2023, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 9'358'222.11 et des revenus pour un montant de CHF 9'457'798.64;</p> <p>18. De valider l'excédent de recettes 2023 de CHF 99'576.53 ;</p> <p>19. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'442'094.28 à CHF 1'541'670.81 ;</p> <p>20. D'approuver le présent rapport de gestion 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.</p>
<u>Les conclusions du préavis 26/24 sont acceptées à l'unanimité.</u>	

Roche, le 12 juin 2024

Pour le Conseil communal de Roche

Le Président



La Secrétaire

En vertu de l'art. 160 et ss de la LEP, la gestion et les comptes ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Affiché au pàlar public, le 14 juin 2024